



Formations « constellations » : nous exigeons le maintien du libre choix de la formation pour les enseignant-e-s.

En ce début d'année, dans de nombreuses circonscriptions et écoles, beaucoup d'enseignant-e-s se voient imposer une formation dite « en constellations » générée par le Plan national de formation Français. Désigné-e-s par les IEN, les enseignant-e-s « constellé-e-s » sont ainsi contraint-e-s de participer à une formation sur une thématique imposée. Cette formation et ses modalités, déjà dénoncées l'an passé avec la mise en place du Plan mathématiques, devrait concerner l'ensemble des enseignant-es qui, au cours des 6 prochaines années, seraient contraint-es de suivre ces deux dispositifs.

Lors d'un groupe de travail au ministère le 2 octobre dernier sur la formation continue, les représentant-e-s du ministre ont indiqué que ces formations devaient *"recueillir l'adhésion des enseignants désignés et que les problématiques de travail devaient être élaborés par les personnels eux-mêmes"*. A ce jour, nous faisons le constat que les dispositifs de formation en « constellations » imposés se développent malgré tout dans les départements.

La formation continue concerne l'ensemble des programmes et doit être fondée avant tout sur les besoins exprimés par la profession. C'est ce que prévoit le schéma directeur de formation ministériel. Pour nos organisations, la formation « en constellations » ne doit pas déroger aux ORS des PE, ni donner lieu à des visites de classes non souhaitées.

Face au rejet grandissant suscité par le dispositif de formation « en constellations », nos organisations syndicales demandent au ministre qu'une consigne claire soit adressée aux services académiques confirmant la liberté de choix tant pour la participation que les problématiques traitées.

Paris, le 15 octobre 2020